



SAINT-MARTIN-DE-CRAU
P R O V E N C E

ARR-DGS-10-2024

REGIE DE RECETTES DES ACTIVITES SPORTIVES

AVENANT

- Christophe LAUFRAY, Maire de ST MARTIN DE CRAU,
- VU la délibération n° 02/04 du 20/01/2004 relative à la création de la régie de recettes des activités sportives,
- VU la décision n° 13/04 du 10/02/2004 instituant cette régie,
- Considérant que l'adresse de la régie indiquée dans l'acte constitutif doit être modifiée,
- VU l'avis du comptable public assignataire en date du 26/03/24,

A R R E T E

Article 1 :

La régie de recettes des activités sportives est installée dans les locaux de la régie municipale située avenue de Plaisance à Saint-Martin-de-Crau (13310).

Article 2 :

Le maire de Saint-Martin-de-Crau et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire.

FAIT A ST MARTIN DE CRAU, le 26/03/2024



Christophe LAUFRAY
Maire de Saint-Martin-de-Crau

Visa du Service de Gestion Comptable

Service de Gestion Comptable
d'ARLES
3, Avenue Victor Hugo
13637 ARLES Cedex

par procuration
Sylvie TRULLARD